À : Office de consultation publique de Montréal

Objet : Aménagement du site Contrecoeur

Bonjour,

Je me nomme Denis Jean. J'habite dans l'Est de Montréal depuis ma naissance; d'abord au Village Champlain (au sud-ouest du métro Honoré-Beaugrand) et, depuis maintenant 20 ans, sur la rue Eugène-Achard.

Lors de nos recherches pour trouver un quartier pour fonder une famille ma conjointe et moi avions comme critères un endroit près des services tout en étant tranquille et aéré, comme en banlieue quoi! Et nous avons trouvé cet endroit sur la nouvelle rue, à l'époque, Eugène-Achard. En 1986, à part quelques inconvénients connus, soit le bruit et les odeurs occasionnelles en provenance des raffineries, le site répondait parfaitement à nos besoins.

On nous disait, à l'époque, qu'il pourrait y avoir la construction de quelques autres rues semblables à la nôtre plus à l'est, conditionnelle à la fermeture complète de la carrière, qui était inopérante à cause d'un moratoire. Nos propriétés étaient déjà bâties, semblait-il, en deçà de la limite permise par la loi sur les carrières, seule la fermeture permanente de la carrière pouvait permettre la construction de nouvelles rues.

Mais depuis nous avons du subir la remise en activité de la carrière c'est à dire bruit, poussière, vibrations dues aux explosions.

Mais voilà qu'on nous présente, il y a quelques mois maintenant, un projet de développement du site Contrecoeur tout à fait différent, qui ne respecte pas du tout la densité et le genre d'habitation actuellement dans le quartier.

J'apprécie qu'il y ait cette période de consultation publique. Ça permet, bien sûr, aux gens qui vivent dans le quartier au quotidien, de partager leur expérience et de pouvoir faire leurs recommendations en connaissance de cause. Ça permet également de partager les énormités que certaines personnes disent afin de tromper et d'influencer l'opinion publique.

Telle une citation de M Pierre Guillot-Hurtubise, de la SHDM, à la page 3 de l'édition du 24 avril 2007 du journal **24 heures**.

« La situation sur le site Contrecoeur n'a rien de dramatique, ni de catastrophique. Les dizaines d'arbres abattus dans ce vaste périmètre de quatre millions de pieds carrés situé sur la rue Sherbrooke, dans l'est de la Métropole, n'étaient pas voués à une longue existence en raison de la contamination du sol ».

« Par le passé, ce lieu servait de site d'enfouissement pour les matériaux secs comme ... Il est faux de prétendre que nous avons procédé à une coupe d'arbres massive »

Ironiquement ceci a été dit la journée même de l'émission d'un avis d'infraction par le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs à la SHDM et à l'entrepreneur F. Catania pour coupe d'arbre non autorisée...

Pour votre information M Guillot-Hurtubise, certains arbres coupés avaient sûrement plus de 50 ans et ils étaient en excellente condition. De plus de nouveaux arbres s'ajoutaient au paysage à tous les ans (le paysage a bien changé depuis 20 ans) créant par le fait même un refuge pour une faune ailée et terrestre diversifiée, comme les buses, les crécerelles, les canards Mallard, les renards, et plusieurs autres espèces.

Lors des présentations par les représentants de la Ville / Arrondissement et de la SHDM, plusieurs invraisemblances ont été dites. Cependant c'est ce qui n'a pas été dit que je redoute le plus...

Mon intervention portera sur trois points soit :

- 1. L'augmentation significative anticipée de la circulation sur la rue Eugène-Achard, en particulier, et les rues voisines en général
- 2. La densité très élevée et la mixité d'habitations du nouveau développement
- 3. L'environnement industriel avoisinant

1. L'augmentation significative anticipée de la circulation

À mon avis, et ce point a été soulevé à plusieurs occasions lors des périodes de questions, le tracé artériel proposé ne tient aucunement compte du caractère résidentiel paisible du quartier actuel. En effet l'ouverture de la rue Eugène-Achard sur l'avenue Rondeau à Anjou crée un lien direct entre la rue Sherbrooke et la voie de service de l'autoroute métropolitaine. Cette ouverture incitera rapidement les gens à utiliser cette alternative. La rue Eugène-Achard deviendra très rapidement une deuxième rue Desormeaux, ce qui est tout à fait inacceptable pour les gens de la rue. De plus les résidants des rues avoisinantes risquent également de subir une augmentation considérable du trafic routier. J'aimerais porter à votre attention que le flot de circulation désirant rejoindre ou revenir de l'autoroute proviendra non seulement du nouveau développement, mais de tous les quartiers limitrophes, pouvant même aller jusqu'à la rue Notre-Dame. L'impact sera très majeur.

De plus l'ouverture de la rue D'Anjou reliant Eugène-Achard vers le nouveau développement amènera un lot important de voitures en provenance et à destination de ce nouveau développement. Et est-il nécessaire de rappeler que ce développement sera densément peuplé.

Je suis convaincu que des experts en circulation pourraient répondre que des sens uniques, judicieusement placés, régleraient le problème. Je réplique que seulement la moitié du problème serait réglé. Quoi de plus facile à changer que la direction d'un sens unique dans quelques années? Afin d'éviter l'apparition d'une importante problématique j'ai inclus en annexe deux propositions :

- 1. La première ne prévoit pas de lien avec Anjou
- 2. La deuxième conserve ce lien accessible par l'intérieur du nouveau développement.

Dans les deux propositions la rue D'Anjou devient un parc de verdure ou disponible pour la construction d'habitations similaires à celles qui existe déjà.

Ces deux propositions ont été validées et acceptées par plus de cent résidants de la rue Eugène-Achard lors de la signature d'une pétition à ce sujet. En date du 6 juin ça représente 98,3% des adresses civiques de la rue en accord avec les propositions et en total désaccord avec l'ouverture de la rue sur l'avenue Rondeau. Si elle n'a pas déjà été présentée une personne vous présentera cette pétition dans quelques instants.

Je vous invite à prendre connaissance de ces deux propositions et à les partager avec les autorités appropriées. Je demeure disponible pour répondre aux questions qui pourraient être soulevées.

2. La densité très élevée et la mixité du nouveau développement

La proposition faite par le promoteur nous présente la construction de plus de 1 600 logements. De ces 1 600 logements quelques 70% sont des logements dits sociaux (HLM, COOP d'habitations) et habitations abordables. Si nous tenons compte des quartiers avoisinants ce ratio est nettement trop élevé et non harmonisé avec le développement urbain immédiat.

Cette densité élevée couplée à la non-harmonisation apporteront, en autre, les situations suivantes :

- Une augmentation significative de la circulation sur les rues avoisinantes (malgré le fait qu'un représentant de la SHDM ait tenté de nous faire croire que ces gens n'auront pas de voiture...!!!)
- Une problématique au niveau du stationnement
 - o Je crois que le stationnement sur rue sera interdit (les rues étant probablement trop étroites?)
 - o Je crois que le ratio stationnement logement est moins de 1
 - o Donc la problématique est réelle avec une seule voiture par logement, alors que plusieurs logements en auront deux

• Une hausse anticipée très probable des problèmes sociaux dans le quartier

La densité sera telle qu'il sera interdit d'installer des clôtures pour délimiter les cours. Le promoteur et la Ville / Arrondissement mentionnent vouloir attirer les jeunes familles; mais où seront donc les cours où les jeunes enfants pourront s'amuser en toute sécurité?

Une statistique : Prestataires recevant de l'aide-sociale ¹:

| Prestataires | Territoire du CSSS | | CLSC Rivière-des-Prairies | | CLSC Mercier-Est/Anjou | | CLSC Pointe-aux- Trembles | |
|--------------|--------------------|----|------------------------------|----|---------------------------|-----|---------------------------------|----|
| | N | % | N | % | N | % | N | % |
| Total | 14708 | 9% | 3484 | 7% | 7000 | 11% | 4224 | 9% |

Comme le démontre ces chiffres le pourcentage d'individus avec des besoins financiers particuliers est plus élevé dans Mercier-Est/Anjou (11%) que dans les autres secteurs de l'est de l'Île de Montréal (7% et 9%). Il serait souhaitable, je crois, de ne pas augmenter cette statistique, le secteur faisant déjà plus que sa part.

Tous ces changements anticipés dans la population du quartier auront un impact négatif sur la qualité de vie. La valeur de nos maisons, entre 250 000\$ et plus de 300 000\$, qui est l'investissement le plus important de notre vie, diminuera. Comment peut-on être d'accord avec une telle situation?

Je demande donc au promoteur et à la Ville / Arrondissement :

- De revoir la proportion de logements sociaux à la baisse (ne pas dépasser le ratio actuel)
- De revoir la proportion de logements abordables à la baisse
- D'augmenter le nombre de maisons jumelées de prix similaire au quartier pour une meilleure harmonisation avec le milieu
- Par le fait même d'élargir les terrains afin d'augmenter la verdure en façade
- De revoir la largeur des rues à la hausse afin d'éviter les problèmes de stationnement
- De limiter la hauteur des maisons à deux étages
- De bâtir non seulement des maisons de qualité mais également un **quartier** de qualité
- D'inclure de vrais incitatifs pour attirer les jeunes familles soit, entre autre, des habitations avec des cours privées pouvant accueillir balançoires, carré de sable, piscines, etc.

Page 4 of 10

¹ http://www.santepub-mtl.qc.ca/Portrait/csss/pointedelile/aidesociale.html

3. L'environnement industriel avoisinant

Un problème majeur de ce projet est l'environnement dans lequel on veut l'établir. Dans les faits la qualité de vie des résidants qui s'y établiront est remise en question à cause d'un possible sentiment d'insécurité (la zone est identifiée à risque élevée) ainsi que les nuisances de toutes sortes : raffinerie, carrière en activité, industrie pétrochimique. Nous avons vu, lors des consultations publiques, que plusieurs points étaient toujours en suspens et pas répondus par les promoteurs.

- Une limitation des activités de Lafarge à l'intérieur de la carrière
- Un engagement à ne construire dans le rayon d'impact de la compagnie Interquisa que lorsque des règlements clairs d'une loi provinciale assureront la sécurité des résidants qui s'y établiraient.
- Une étude **cumulative** du niveau de bruit avec lequel les futurs résidants du site devront composer

Il faudra que les promoteurs, la Ville et l'Arrondissement cessent de minimiser ces risques et nuisances.

- C'est plus que du vinaigre (acide acétique à 3%) que nous respirons de plus en plus souvent mais bien de l'acide acétique pur à 98%.
- La poussière que nous respirons, en provenance de la carrière et bien visible sous les projecteurs en soirée, est bien réelle.
- Le bruit à 55 décibels et plus, en provenance de la raffinerie et de la carrière, est bien présent.
- Le parfum qui nous chatouille les narines est en fait des vapeurs d'essence, du dioxyde de soufre (SO₂ un polluant industriel) en provenance de la raffinerie
- Les pressions et tremblements qui secouent et mettent nos maisons à l'épreuve sont aussi bien réels

Voici quelques statistiques :

Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l'Île²

- Pour les grandes causes de décès, comparativement à l'ensemble de l'Île de Montréal, les taux de mortalité par cancer, et par maladies de l'appareil respiratoire sont plus élevés
- Quant à l'état de santé de la population, il ne semble pas aussi bon que celui de l'ensemble des Montréalais. L'espérance de vie est légèrement plus courte, le taux de mortalité infantile est un peu plus élevé et les maladies chroniques causent plus de dommages que dans l'ensemble de Montréal.

² http://www.santemontreal.qc.ca/csss/pointedelile/fr/default.aspx?sortcode=1.39

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal Communiqué de presse, 31 mai 2007³

Après plus de 1 500 analyses de données environnementales et médicales couvrant la période de 1992 à 2005, les chercheurs ont établi à 3 % l'augmentation du nombre d'hospitalisations et de visites à l'urgence après ou pendant les jours où les émissions du secteur industriel ont été poussées par le vent vers les résidences ou lorsque les concentrations de SO 2 ont été les plus élevées⁴

CLSC Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est⁵

- Entre 1991 et 2000, le taux ajustés d'hospitalisation d'un jour selon la période, le groupe de diagnostics et le groupe d'âge, (taux annuel moyen pour 10 000) pour les maladies de l'appareil respiratoire a **augmenté de 90%** chez les femmes et de **63%** chez les hommes
- Entre 1991 et 2000, le nombre annuel moyen d'hospitalisations d'un jour selon le groupe de diagnostics, la période, le groupe d'âge pour les maladies de l'appareil respiratoire a **augmenté de 87%** chez les femmes et de **59%** chez les hommes

Il y a une quantité appréciable de statistiques peu reluisantes sur l'état de santé des résidants de l'Est en comparaison aux autres régions de l'Île de Montréal. Je crois qu'un moratoire sur le projet devrait être décrété afin que :

- Des études sérieuses et indépendantes soient faites afin d'expliquer les raisons de la hausse très significative des maladies respiratoires dans le quartier
- Des améliorations soient apportées aux installations industrielles afin de réduire de façon très significative les nuisances et l'émission de polluants (produits chimiques, poussière, bruit) dans l'environnement
- Que des règlements clairs d'une loi provinciale soient établis afin d'assurer la sécurité des résidants (je ne crois pas que, comme le laisse supposer la SHDM, le *Gentleman Agreement* soit une solution dans cette situation)
- Que des amendes sérieuses et dissuasives soient établies et imposées si nécessaire afin que la réglementation soit respectée à la lettre

³ http://www.santepub-mtl.qc.ca/Communiques/2007/31mai.html

⁴ http://www.santepub-mtl.qc.ca/Communiques/2007/31mai.html

⁵ http://www.santepub-mtl.qc.ca/Portrait/CLsc/octave/hospitalisation/txjourfem.html

Conclusion:

La SHDM a mentionné à plusieurs occasions lors des soirées de consultation publique que la rentabilité était pour elle un élément déterminant et primordial dans ce projet. Cependant certains points ne doivent pas être relégués au second rang :

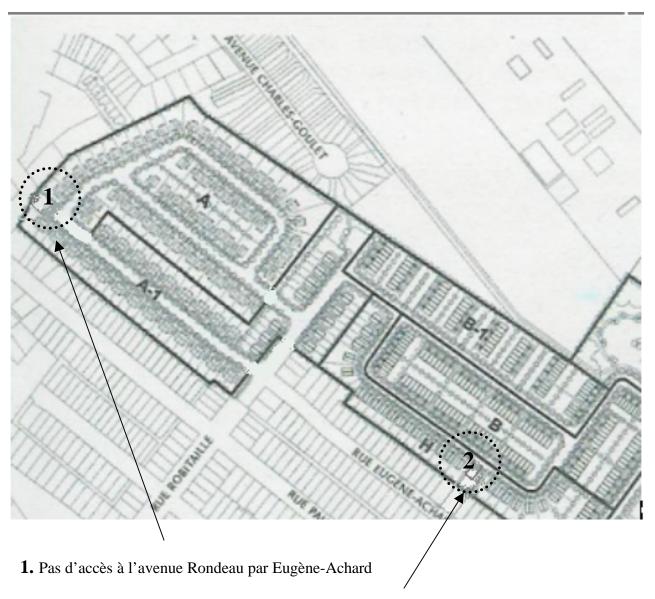
- La qualité de vie des résidants actuels doit être préservée
- Et surtout il ne **faut pas jouer avec la santé des gens** en les invitant à venir vivre dans un quartier à risques

En attendant les réponses aux questions environnementales je crois que le site Contrecoeur devrait être reboisé afin de redevenir l'importante zone tampon qu'il a été depuis des décennies. Ce site a été un poumon pour tout l'est de la ville et ses environs. Il est important de le conserver tant que les problèmes de pollution ne sont pas solutionnés. Il pourrait même devenir un parc régional; il a prouvé dans les dernières années qu'il avait la capacité et les ressources pour accueillir une faune et une flore diversifié.

Merci pour votre attention.

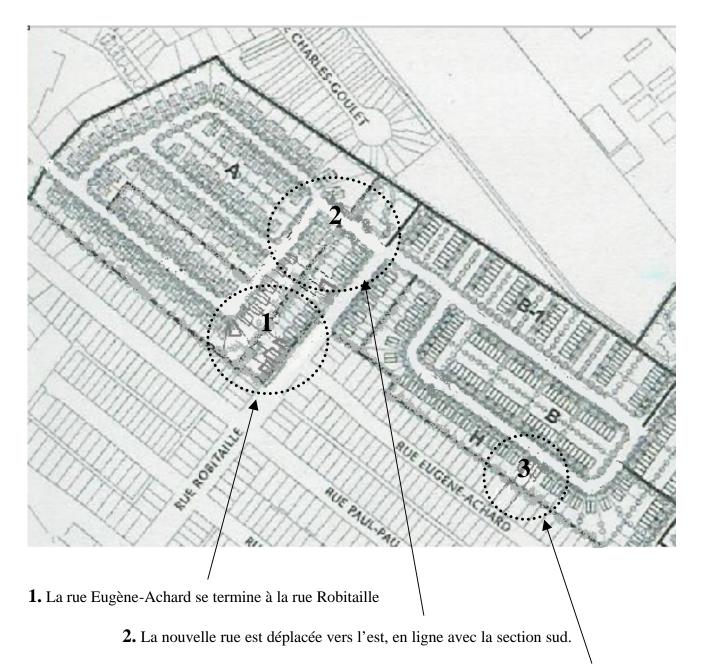
Denis Jean 5907 rue Eugène-Achard Montréal

Tracé artériel - Proposition 1



2. La rue D'Anjou est convertie en espace vert ou habitations

Tracé artériel - Proposition 2



3. La rue D'Anjou est convertie en espace vert ou habitations

Plan proposé par le promoteur

